



Dépôt légal – Décembre 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-77682-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec – 2023

---

# Table des matières

<b>Message du ministre</b>	<b>1</b>
<b>Message de la sous-ministre</b>	<b>3</b>
<b>L'organisation en bref</b>	<b>5</b>
Mission	5
Vision	5
Valeurs	5
Quelques données clés en matière de développement durable	6
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	7
Contexte interne	8
<b>Ressources humaines</b>	<b>8</b>
<b>Transformation numérique</b>	<b>8</b>
<b>Acquisitions responsables</b>	<b>9</b>
<b>Évaluation de la durabilité</b>	<b>9</b>
Contexte externe	10
<b>Élaboration du budget</b>	<b>10</b>

<b>Obligations vertes</b>	<b>10</b>
<b>Mesures écofiscales</b>	<b>10</b>
<b>Finance durable</b>	<b>11</b>
<b>Modélisations et analyses d'impact liées à l'économie et aux changements climatiques</b>	<b>12</b>
<b>Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise</b>	<b>12</b>
<b>Plan d'action de développement durable</b>	<b>13</b>
Action 1 : Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	13
Action 2 : Accroître les investissements et les placements qui répondent à des critères de durabilité	14
Action 3 : Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec	15
Action 4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	16
Action 5 : Accroître la part des acquisitions responsables	17
Action 6 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	18
Action 7 : Atteindre le niveau Mise en œuvre du programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC	19
Action 8 : Promouvoir le transport collectif et actif, et proposer des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	20
<b>Tableau synoptique</b>	<b>21</b>

# Message du ministre

Conformément aux dispositions de la Loi sur le développement durable, je présente le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère des Finances.

La nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028 remplace la SGDD 2015-2020, qui avait été prolongée jusqu'en mars 2023. Elle prévoit cinq orientations et vingt objectifs, dont les grands axes sont les suivants :

- Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
- Agir en faveur de la nature et pour la santé;
- Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
- Développer les collectivités durablement;
- Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

C'est dans un contexte d'accélération des défis mondiaux liés au climat que le nouveau plan d'action de développement durable du ministère des Finances viendra contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie et ainsi participer à la transition vers un Québec plus prospère, vert et responsable.

Le ministre des Finances et ministre responsable  
des Relations avec les Québécois d'expression anglaise,



Eric Girard



# Message de la sous-ministre

Monsieur le Ministre,

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère des Finances décrit les mesures concrètes, prévues pour les cinq prochaines années, en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

En complément du Plan stratégique et du Plan de transformation numérique, les objectifs de ce plan d'action visent à renforcer l'intégration du développement durable non seulement dans les activités quotidiennes, mais également dans les décisions stratégiques du Ministère.

À cet égard, le Ministère renouvelle sa collaboration à l'effort gouvernemental en présentant huit actions en lien, entre autres, avec la durabilité de ses interventions, la finance durable, les émissions d'obligations vertes et les acquisitions responsables.

L'ensemble des équipes du Ministère contribueront activement à la mise en œuvre de cet ambitieux plan d'action de développement durable à travers leur participation aux différentes actions.

La sous-ministre des Finances,



**Julie Gingras**



# L'organisation en bref

## Mission

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Le Ministère est aussi responsable d'assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés.

## Vision

Une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers pour qu'il demeure maître de ses choix économiques et sociaux.

## Valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales en mettant l'accent sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme des équipes du Ministère, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.

## Quelques données clés en matière de développement durable

Donnée clé	Description
9	Émissions d'obligations vertes effectuées depuis février 2017
5,7 G\$	Valeur totale des obligations vertes émises depuis février 2017
33	Mesures écofiscales répertoriées sur le site Web du Ministère
2	Mesures écofiscales révisées (redevance exigible pour l'utilisation de l'eau et droit spécifique sur les pneus neufs)
1	Plan de transformation numérique 2023-2027
4	Publications d'analyses d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'économie dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030

## Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom des documents organisationnels	Orientations et objectifs du document organisationnel	Liens avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Budget 2023-2024	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bonifier le Plan pour une économie verte 2030</li> <li>2. Protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages</li> <li>3. Protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature</li> <li>4. Favoriser les bonnes pratiques environnementales</li> </ol>	<p>Le budget 2023-2024 couvre les cinq orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable</li> <li>2. Agir en faveur de la nature et pour la santé</li> <li>3. Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec</li> <li>4. Développer les collectivités durablement</li> <li>5. Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation</li> </ol>
<p>Analyse d'impact sur les émissions de GES et l'économie</p> <p>Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030</p>	<p>Mise à jour des projections d'émissions de GES et évaluation de l'effet sur les émissions de GES et l'économie des actions mises en place au Québec pour lutter contre les changements climatiques</p> <p>Ces analyses permettent de faire un suivi du chemin parcouru et d'identifier les réductions les moins coûteuses permettant d'atteindre les objectifs climatiques auxquels le gouvernement du Québec s'est engagé</p>	<p>L'analyse d'impact produite par le Ministère couvre l'orientation 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation</li> </ul>

## Contexte interne

L'analyse du contexte interne démontre que le ministère des Finances peut compter sur une main-d'œuvre qualifiée, notamment en matière d'élaboration de politiques économiques, sociales et environnementales ainsi qu'en finances durables. Il doit également s'adapter à la transformation du marché du travail, caractérisée entre autres par la généralisation récente du télétravail et par la pénurie de main-d'œuvre.

Par ailleurs, le Ministère poursuit ses efforts en matière de transformation numérique et d'acquisitions responsables pour demeurer une organisation performante et devenir plus responsable.

### Ressources humaines

À l'instar des secteurs public et privé, le Ministère est confronté à la rareté de main-d'œuvre. En 2021-2022, il a fait état d'un effectif total de 603 personnes<sup>1</sup>, et a compté 87 départs et 85 arrivées. Depuis 2018, une moyenne de 77 départs par année est observée, ce qui équivaut à un taux de départ de 13 %. Les principales conséquences observées sont la perte d'expertise et l'augmentation de la charge de travail des autres membres de l'équipe.

Une croissance du nombre de départs dans l'organisation est prévue pour les prochaines années. Des efforts doivent donc être investis pour infléchir cette tendance, en offrant aux employés une expérience positive, qui les fidélisera et les mobilisera. Cette rétention du personnel est d'autant plus importante que le Ministère souhaite maintenir un niveau d'expertise élevé, étant donné l'exigence des tâches nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### Transformation numérique

Un outil de mesure de la maturité des ministères et organismes gouvernementaux du Québec au regard des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications (TIC) a été utilisé afin d'évaluer le ministère des Finances. En 2023-2024, la note du Ministère est de 21 %, ce qui correspond à un niveau modéré. Il est visé d'améliorer cette note sur la durée de ce plan d'action de développement durable.

---

<sup>1</sup> Ce nombre exclut les étudiants et les stagiaires.

En conformité avec l'article 12.8 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le Ministère a également établi un plan de transformation numérique.

Le Plan de transformation numérique 2023-2027 du Ministère sert de levier pour accroître sa performance au regard des services numériques qu'il rend et de l'organisation du travail qui les soutient.

Le Ministère compte poursuivre sa transformation numérique avec l'atteinte de ses objectifs, d'ici 2027, soit :

- augmenter l'offre de services numériques par la révision et l'optimisation des processus d'affaires et de soutien :
  - passage au numérique de la prestation de services aux citoyens,
  - nombre d'initiatives transformées par le numérique;
- rendre disponible l'accès à des données pertinentes :
  - nombre de sources officielles identifiées.

### Acquisitions responsables

Pour l'adjudication des contrats ministériels, le Ministère veille à l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements, directives et politiques qui en découlent. Le Ministère octroie principalement des contrats de services (consultants informatiques, services bancaires et financiers, experts-conseils, sondages, entretien de logiciels, etc.). L'adjudication des contrats d'acquisition de biens s'effectue généralement par le biais des regroupements d'achats gouvernementaux négociés par le Centre d'acquisitions gouvernementales, non par le Ministère.

Toutefois, afin d'exercer une influence positive sur ses fournisseurs et sur la société, le Ministère tentera d'accroître sa part d'acquisitions responsables.

### Évaluation de la durabilité

Chaque année, le ministère des Finances présente plus d'une vingtaine de mémoires au Conseil des ministres, principalement des dossiers de règlements et des projets de loi. L'évaluation de la durabilité étant désormais une action dans ce plan, une séance de formation a eu lieu au début de l'année 2023 pour sensibiliser le personnel et l'inciter à l'inclure dans sa documentation transmise au Conseil des ministres.

# Contexte externe

## Élaboration du budget

À l'instar des autres provinces, le Québec est confronté à des défis liés au développement durable, tels que le vieillissement de la population, la hausse du coût de la vie, la pénurie de main-d'œuvre et les changements climatiques. Le ministère des Finances considère que l'élaboration du budget est l'instrument clé pour promouvoir le développement durable.

Chaque année, le Ministère tient des consultations prébudgétaires auprès de la population ainsi qu'auprès des autres ministères. Ces consultations jouent un rôle essentiel en nourrissant la réflexion sur les mesures à envisager dans le cadre des budgets.

Ainsi, le budget est l'occasion pour le gouvernement d'annoncer ses priorités en matière de politiques économiques, sociales et environnementales.

## Obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, qui a été mis à jour en juillet 2022, a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

Neuf émissions, totalisant 5,7 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

## Mesures écofiscales

Les mesures écofiscales s'appuient principalement, mais non exclusivement, sur les principes de la Loi sur le développement durable, soit le principe de l'internalisation des coûts et le principe du pollueur-payeur. D'autres principes tels que celui de l'utilisateur-payeur ou du bénéficiaire-payeur peuvent y être intégrés. Certaines mesures écofiscales visent directement un changement de comportement. Dans ce cas, leur pertinence doit être réévaluée au fil du temps, surtout lorsque la cible gouvernementale est atteinte.

Le caractère incitatif des mesures écofiscales étant variable, certaines mesures peuvent également contribuer au financement de politiques publiques ayant un objectif environnemental.

Le ministère des Finances accompagne ses partenaires dans l'élaboration de mesures qui concernent notamment la conservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des matières résiduelles ainsi que la qualité de l'air.

## Finance durable

En tant que partenaire de Finance Montréal, le ministère des Finances l'appuie dans ses efforts pour faire de Montréal une place reconnue en finance durable.

Finance Montréal a pour ambition de faire de la finance durable un élément clé du développement et du rayonnement de l'industrie financière du Québec. Ses activités en la matière se composent d'initiatives rassemblant les acteurs de la place financière de Montréal et du Québec ayant à cœur une finance qui répond aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout en recherchant des retombées positives pour l'économie et les communautés.

### **Politique sur l'investissement durable de la Caisse de dépôt et placement du Québec**

Le ministre des Finances est responsable de l'application de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), qui prévoit notamment que la Caisse a pour mission de recevoir des sommes en dépôt et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants tout en contribuant au développement économique du Québec.

La Loi prévoit également que le conseil d'administration doit adopter une politique d'investissement socialement responsable.

En vertu de ses obligations, la Caisse s'est dotée d'une politique sur l'investissement durable et d'une stratégie climatique dans lesquelles elle s'est engagée à respecter les plus hauts standards en matière d'investissement durable. Elle s'est dotée de cibles ambitieuses en lien avec des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) précis et elle réalise une reddition de comptes annuelle de l'évolution de son portefeuille global en fonction de ces cibles par la publication d'un rapport d'investissement durable. Ces indicateurs et cibles seront également intégrés à son plan de développement durable 2023-2028, et leur évolution sera présentée dans son rapport de développement durable annuel.

## Modélisations et analyses d'impact liées à l'économie et aux changements climatiques

Le Québec s'est doté d'une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990. Il entend également poursuivre ses efforts à plus long terme afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Le Plan pour une économie verte 2030 constitue la politique-cadre qui guide l'action gouvernementale en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques. Un plan de mise en œuvre est mis à jour annuellement et présente les différentes actions que le gouvernement mène afin d'atteindre ses objectifs climatiques.

Dans ce contexte, le ministère des Finances du Québec réalise différentes analyses d'impact des actions mises en place au Québec pour lutter contre les changements climatiques sur l'économie et les émissions de GES, en collaboration avec ses partenaires.

Pour réaliser ces analyses, plusieurs outils de modélisation sont développés et tenus à jour afin, par exemple, de projeter le niveau d'émissions de GES au Québec selon différents scénarios, ou d'évaluer l'effet sur l'économie de la transition climatique et énergétique.

Par ailleurs, un outil de modélisation est également en cours de développement à l'égard de l'adaptation aux changements climatiques. Celui-ci permettra d'évaluer les effets des changements climatiques sur l'économie et les finances publiques, afin d'appuyer la prise de décision du gouvernement du Québec.

## Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) est gestionnaire du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec, qui appuie les organismes, les institutions et les réseaux de partenariat offrant des services aux communautés d'expression anglaise. Il octroie une aide financière pour le soutien à la mission globale ou pour des projets concrets d'envergure locale, régionale ou nationale.

Ce programme vise plus particulièrement à soutenir la capacité d'action des organismes, des institutions et des réseaux de partenariat visés en leur permettant de pérenniser leurs ressources consacrées à la mise en œuvre de leur mission, à accroître l'accessibilité des services publics offerts aux Québécois d'expression anglaise et à contribuer à la rétention des jeunes Québécois d'expression anglaise par l'employabilité.



# Plan d'action de développement durable

## Action 1 : Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité

Dans la Loi sur le développement durable, l'administration publique a l'obligation de prendre en compte l'ensemble des 16 principes de développement durable ainsi que les enjeux de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de ses différentes interventions. Le cadre d'analyse dont se sert le Ministère pour y arriver comprend 20 thèmes intégrés dans 5 champs d'action :

1. Environnement
2. Économie verte
3. Prospérité sociale, culturelle et économique du Québec
4. Gouvernance
5. Lutte contre les changements climatiques

Afin que l'on puisse suivre efficacement les efforts du Ministère au cours des cinq prochaines années, les interventions suivantes seront priorisées et feront l'objet d'un suivi :

- la planification stratégique;
- les interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres;
- les nouveaux programmes de soutien financier normés.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité  (mesure de départ : 0 % en 2022-2023)	50 %	60 %	65 %	70 %	80 %



## Action 2 : Accroître les investissements et les placements qui répondent à des critères de durabilité

Afin d'accélérer le développement de la finance durable, il est nécessaire d'identifier les besoins et d'établir un état de la situation. Pour ce faire, il est primordial d'élaborer une feuille de route visant à déterminer les meilleures pratiques et les actions à mener afin de développer l'expertise et le leadership québécois en fonction des principes internationaux en matière de finance durable.

Sur la base d'un état de situation, l'ambition est d'établir les mesures requises pour appuyer le secteur financier et les entreprises dans le but de répondre aux nouvelles exigences des investisseurs et de créer de nouvelles approches en matière d'innovation financière durable et d'en mesurer les impacts à l'aide d'indicateurs probants.

L'indicateur, en lien avec la mission du Ministère, consiste à favoriser le développement économique et à conseiller le gouvernement en matière financière.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.2. Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	Établir une feuille de route en matière de finance durable	Plan de communication adopté	1 rapport : portrait de l'écosystème de la finance durable  1 rapport : feuille de route en finance durable au Québec	1 rapport : plan stratégique de mise en œuvre  Une action porteuse soutenue	Une action porteuse soutenue	Une action porteuse soutenue



## Action 3 : Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec

De 2023 à 2028, le ministère des Finances s'engage à émettre pour un minimum de 500 millions de dollars d'obligations vertes chaque année fiscale. Par cette cible, il s'engage à être un émetteur régulier d'obligations vertes sur le marché afin de démontrer son engagement non seulement à l'égard du développement du marché des obligations vertes, mais aussi en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Ces émissions servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis engendrant des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible À2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.3. Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec	Émission d'obligations vertes (mesure de départ : 5,7 G\$ depuis le lancement du programme en 2017)	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$



## Action 4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité

Le SRQEA sensibilisera ses bénéficiaires à l'adoption de pratiques responsables. Des critères écoconditionnels seront progressivement intégrés dans le formulaire de demande de financement, et l'engagement des bénéficiaires augmentera à mesure que ces pratiques écoresponsables seront intégrées dans leurs activités.

Ces critères seront intégrés à titre d'outils de sensibilisation et n'affecteront pas l'admissibilité au programme. Les demandeurs devront toutefois y répondre pour soumettre une demande.

Le renouvellement des conventions de subvention s'effectuera sur une période de deux ans, tandis que l'inscription des critères dans le formulaire des nouvelles demandes de financement sera réalisée lors de la refonte du cadre normatif en 2025.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable  (mesure de départ : 0 % en 2022-2023)	0 %	0 %	100 % <sup>1</sup>	100 %	100 %

<sup>1</sup> Le cadre normatif du programme sera renouvelé en 2025. Les critères seront ajoutés à ce moment.

## Action 5 : Accroître la part des acquisitions responsables

Le Ministère désire exercer une influence positive sur ses fournisseurs et sur la société en augmentant sa part d'acquisitions responsables. Pour ce faire, le Ministère intégrera dans ses appels d'offres, le cas échéant, des modalités liées au développement durable et aux indicateurs d'acquisition responsable de la stratégie gouvernementale Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple. Cette démarche valorisera l'innovation en privilégiant les fournisseurs qui ont pris un virage responsable et encouragera les pratiques responsables.

### Indicateurs environnementaux

- Réduction des émissions de GES
- Adaptation aux changements climatiques
- Transport écoresponsable
- Gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires
- Certification biologique
- Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé
- Réutilisation, recyclage ou valorisation
- Format ou emballage écoresponsable
- Récupération écoresponsable des produits en fin de vie
- Autres considérations et pratiques environnementales

### Indicateurs sociaux

- Limitation des effets négatifs sur la santé humaine
- Commerce équitable
- Inclusion ou accessibilité au bénéfice des personnes handicapées
- Entreprise d'économie sociale
- Autres organisations ayant une mission sociale
- Autres considérations et pratiques sociales

### Indicateurs économiques

- Proximité territoriale
- Entreprise autochtone
- Innovation technologique
- Durée de vie supérieure
- Économie collaborative ou de fonctionnalité

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions incluant des composantes responsables  (mesure de départ : Non-applicable)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

## Action 6 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Le ministère des Finances mettra en œuvre une démarche écoresponsable dans le domaine des TIC afin de réduire les effets négatifs des activités du secteur numérique sur l'environnement.

L'atteinte des cibles est basée sur l'outil de mesure de la maturité numérique en regard des pratiques écoresponsables liées aux TIC.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Augmentation de la cote de l'indice de maturité numérique responsable  (mesure de départ : 21 % en 2023)	30 %	37 %	45 %	53 %	60 %

## Action 7 : Atteindre le niveau Mise en œuvre du programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC

Le Ministère vise l'obtention de l'attestation du niveau Mise en œuvre du programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC, pour l'un de ses établissements. À cet effet, il établira un comité vert se consacrant au développement durable et chargé, entre autres, de mettre en place les initiatives nécessaires afin d'obtenir et de maintenir cette attestation.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Pourcentage des employés dont le port d'attache est attesté IOR+ de niveau <i>Mise en œuvre</i>  (mesure de départ : 0 % en 2022-2023)	Création d'un comité vert	Obtention de l'attestation du niveau <i>Mise en œuvre</i>	45 % <sup>2</sup>	45 %	45 %

<sup>2</sup> 55 % des employés sont dans des édifices partagés par plusieurs autres organisations.

## Action 8 : Promouvoir le transport collectif et actif, et proposer des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État

Le Ministère s'engage à promouvoir les modes de mobilité active et collective qui remplacent l'auto solo. Pour se faire, un feuillet concernant le transport en commun, le transport actif ainsi que le covoiturage est intégré dans chaque trousse d'accueil transmise aux nouveaux employés.

Le mise en œuvre d'un comité vert pour le développement durable contribuera également à l'atteinte de cette action.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	Proportion des nouveaux employés qui sont sensibilisés au transport collectif et actif	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

# Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	1. Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité  (mesure de départ : 0 % en 2022-2023)	50 %	60 %	65 %	70 %	80 %
5.3.2	2. Accroître les investissements et les placements qui répondent à des critères de durabilité	Établir une feuille de route en matière de finance durable	Plan de communication adopté	1 rapport : portrait de l'écosystème de la finance durable  1 rapport : feuille de route en finance durable au Québec	1 rapport : plan stratégique de mise en œuvre  Une action porteuse soutenue	Une action porteuse soutenue	Une action porteuse soutenue
5.3.3	3. Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec	Émission d'obligations vertes  (mesure de départ : 5,7 G\$ depuis le lancement du programme en 2017)	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$	≥ 500 M\$

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4	4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable  (mesure de départ : 0 % en 2022-2023)	0 %	0 %	100 %	100 %	100 %
5.4.1.	5. Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions incluant des composantes responsables  (mesure de départ : Non-applicable)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.5.1.	6. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Augmentation de la cote de l'indice de maturité numérique responsable  (mesure de départ : 21 % en 2023)	30 %	37 %	45 %	53 %	60 %
5.7.1.	7. Atteindre le niveau Mise en œuvre du programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC	Pourcentage des employés dont le port d'attache est attesté IOR+ de niveau <i>Mise en œuvre</i>  (mesure de départ : 0 % en 2022-2023)	Création d'un comité vert	Obtention de l'attestation du niveau Mise en œuvre	45 %	45 %	45 %
5.8.2.	8. Promouvoir le transport collectif et actif, et proposer des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	Proportion des nouveaux employés qui sont sensibilisés au transport collectif et actif	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



